



Hiver 2016 — n° 47

# Le Rassembleur

Bulletin du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec de la région Montréal—Laval



Santé et bonheur pour 2017!

*Signature* 2016.

## UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE !

Depuis la soirée du 8 novembre dernier, une vague d'incompréhension a frappé la planète : l'élection de monsieur TRUMP à la présidence des États-Unis. Une commotion s'est emparée de l'ensemble des gens qui ont suivi cette campagne électorale totalement irrespectueuse de la part des deux candidats. Journalistes, analystes politiques et politiciens n'ont rien vu venir et encore moins prédit cette victoire du camp TRUMP.

Une fois le choc passé et la poussière retombée, nous voulons essayer de comprendre ce qui s'est passé. Mais nous ne sommes pas des analystes et encore moins une organisation qui a un rôle dans cette campagne. Par contre, nous devons apprendre de ce qui s'est passé.

Quand un peuple a un genou à terre et qu'il se fait de plus en plus écraser par l'élite, il risque fort de se révolter, un moment donné. Le 1 % de la population américaine vient de prendre le pouvoir à Washington avec TRUMP. Sur qui peut-on mettre la faute? Sur l'élite ou sur la population ordinaire? La question se

pose, mais est-ce que la réponse est simple? Disons que, pris de façon simpliste, le peuple s'est fait avoir de façon spectaculaire. On peut être d'accord ou en désaccord avec cette idée, mais à la fin de cette soirée forte en émotion, nous devons retenir ceci :

Quand on ne s'occupe pas de la politique, c'est la politique qui s'occupe de nous!

Nos voisins du Sud le vivent en ce moment et vivront des choix qu'ils ont faits durant les 4 prochaines années. Mais ici, au Québec, est-ce mieux? Avec les scandales de corruption, de trafics d'influence, de malversations, de nominations politiques douteuses, de détournements d'argent, de mauvaises décisions politiques et de coupes budgétaires.

C'est ce que le Québec vit et a vécu dans les 15 dernières années, et les histoires continuent, encore et encore. On peut comprendre maintenant pourquoi le citoyen moyen ne participe pas activement à la vie politique de sa ville, de sa province ou de son pays. Il a carrément décroché et a totalement perdu confiance envers les institutions et les politiciens.



Y a-t-il une solution? Est-ce que la population retrouvera confiance en la politique? En ce moment, une chose est certaine : le milieu syndical joue un rôle majeur dans l'influence de la politique québécoise. Mais il ne peut le faire seul; il a besoin de la population. N'oubliez jamais que les institutions vous appartiennent, que les politiciens sont vos représentants et que le gouvernement vous appartient également. Il faut retourner la situation en faveur du peuple. Il ne faut pas laisser la politique nous organiser. Les élections municipales sont en 2017 et les provinciales en 2018. Au minimum, allez voter, mais faites-le, en connaissance de cause.

C'est votre rôle de citoyen et votre devoir de le faire. Il faut se réapproprier notre gouvernement et non avoir le gouvernement que nous méritons. Il ne faut pas voter avec un genou à terre, mais bien le faire debout avec fierté. Ceci changera totalement les choses et améliorera notre situation. Car, en ce moment, le temps gris persiste et il nous reste plusieurs mois pour réfléchir.

Il est grand temps de s'occuper de la politique et d'en reprendre le contrôle, elle vous appartient!

**Jean-François Sylvestre**  
Président régional



## QUAND LE FRANÇAIS PERD DU TERRAIN UN AUTRE RECUL

Un nouveau règlement sur l'affichage commercial vient d'être annoncé par le gouvernement libéral après deux échecs judiciaires. On renonce à imposer aux entreprises l'affichage d'un descriptif ou d'un générique en français accompagnant leur marque de commerce anglophone sur leur grande enseigne.

Plusieurs compagnies sont de bonne foi. Par exemple, Scores ajoute un descriptif « poulet et côtes levées » et A & W ajoute « la famille burger », mais les Old Navy, Toys « R » Us, Wal-Mart, Costco et autres se sont tournés devant les tribunaux alléguant que cela causait une atteinte à l'intégrité de leur marque de commerce. Le gouvernement Couillard a donc lancé la serviette et nous soumet un règlement moins ambitieux.

Le nouveau règlement instaure un nouveau concept, soit celui d'une « présence suffisante du français » « dans le même champ visuel que celui qui est principalement visé par l'affichage de la marque de commerce ».

En effet, la compagnie n'aura qu'à afficher des annonces de soldes, de grandes aubaines, de réductions de prix dans ses vitrines et alors il y aura, selon eux, une présence suffisante du français dans le champ visuel de la devanture.

L'arrivée massive des enseignes avec marques de commerce enregistrées au fédéral a beaucoup anglicisé le paysage québécois. Il a fallu que le gouvernement se penche sur cette question contournant les dispositions régulières de la Charte de la langue française. La règle de cette prédominance du français s'applique normalement, mais pas à ce type d'affichage.

De l'adoption de la Charte de la langue française (Loi 101) en 1977 jusqu'en 1993, l'affichage commercial au Québec a été unilingue français. L'adoption de la Charte des droits et libertés enchâssée dans la Constitution canadienne, en revanche, nous conduira en 1988 à l'arrêt Ford qui met fin à cette situation. On jugera que Québec brime la liberté d'expression des anglophones en ne permettant pas d'afficher dans une autre langue que le français. Devant la pression nationaliste, le gouvernement Bourassa utilise la clause nonobstant pour se soustraire pendant cinq ans à ce jugement. Il arrivera avec le concept de nette prédominance du français en 1993.

Le jugement Ford, bien que consacrant un recul du français, déclarait que Québec pouvait « exiger que la langue française prédomine, même nettement, sur



les affiches et les enseignes ». L'annonce du nouveau règlement arrive donc en deçà de ce jugement de la Cour suprême. Le gouvernement capitule alors devant les grandes compagnies. A partir de maintenant, les marques de commerce enregistrées n'ont plus à être en français pourvu qu'on utilise ce concept flou de « présence suffisante du français » dans un champ visuel qui demande un défi à appliquer.

Si vous êtes témoins que certains commerces ne respectent pas la langue d'affichage, s'il-vous plaît, dénoncez-les à l'Office québécoise de la langue française. Il y a un formulaire de plaintes sur le site internet du Ministère.

**Marie Claire Baigner**  
Vice-présidente



## La représentation syndicale



L'employeur, lorsqu'il précise dans la convention collective le rôle des délégués syndicaux, il confirme ainsi les minces prérogatives du Code du travail et limite le rôle plutôt ambitieux défini à nos statuts sur les lieux de travail. Bien que l'employeur ait l'obligation de se conformer à la Loi et à la convention collective, il n'a, par contre, aucune responsabilité envers les attentes de notre organisation syndicale.

Nos principales conventions collectives reprennent la même définition de la fonction du délégué syndical par le libellé suivant : « Les fonctions du délégué syndical et du représentant de griefs de section consistent à assister tout employé travaillant dans son champ d'action, dans la formulation et la présentation d'un grief ou d'un appel de classement suite à une intégration et à l'accompagner, s'il y a lieu, aux étapes de la procédure de règlement de griefs ou des appels de classement suite à une intégration où la présence de l'employé est requise ainsi qu'à toute rencontre ou activité dans la mesure où la présente convention collective y pourvoit. »

Il est indiqué plus loin, au chapitre 2-11.05 qu'un « délégué syndical ou un représentant de griefs de section peut, dans l'exercice de ses fonctions, s'absenter de son travail pendant un temps raisonnable, incluant le temps de déplacement, sans perte de traitement, s'il a d'abord obtenu la permission de son sous-ministre après avoir rempli le formulaire prévu à

cette fin. Cette permission ne doit pas être refusée ou retardée sans motif raisonnable. Le délégué ou le représentant de griefs de section doit informer son sous-ministre de son retour au travail. »

En conséquence, l'employeur reconnaît implicitement que certaines tâches de délégués doivent être réalisées sur le temps de travail, et certaines d'entre elles le sont, sans perte de traitement. Le délégué aura tout intérêt à valider les occasions où sa présence est indiquée ou non requise, en parcourant les articles de sa convention collective, afin d'user de stratégie selon les situations qui surviennent auprès de ses collègues de travail.

Ainsi, au chapitre 2-8 de nos conventions collectives, est présentée une liste exhaustive des absences syndicales autorisées, applicables autant sur les rencontres statutaires que dans le cadre disciplinaire et administratif. C'est notamment le cas des rencontres d'accompagnement précédant et suivant le dépôt d'un grief; de l'accompagnement de l'employé lors de la consultation du dossier personnel; de la remise d'un avis de rétrogradation; de la rencontre préalable à la remise d'une sanction disciplinaire (souvent appelée équité procédurale); des rencontres ayant litige sur l'exercice du droit de congé pour études et pour le congé sans solde d'un an. Un ministère ou un organisme peut aussi avoir convenu, en CMMRP, de situations particulières où la présence d'un délégué est souhaitable, permise, voire même requise.

Toutefois, lorsque le Code du travail évoque le droit de représentation, c'est principalement afin de reconnaître l'accréditation syndicale. Cette reconnaissance syndicale touche principalement le droit de négocier la convention collective, de prélever les cotisations syndicales et de représenter l'employé devant les tribunaux, et non pas la présence physique du délégué lors de rencontres « malaisantes » de gestion.

Rien n'empêche le délégué de demander à être présent, à des occasions qui ne sont pas spécifiées à la convention collective. Toutefois, ce dernier devra jouer de subtilité, de motifs utilitaires ou de charme afin d'autoriser sa présence. Ainsi, a-t-on déjà vu un délégué agir comme témoin, comme modérateur, comme garant de sécurité, comme référence en matière de relation de travail, ou de processus de travail, dans des rencontres où il n'avait aucun droit d'y participer?

Toutefois, rappelez-vous que la représentation syndicale, c'est plus que de faire fonctionner les dispositions d'une convention collective; c'est également l'occasion d'être le témoin privilégié de moments forts et significatifs dans la vie de vos collègues de travail. C'est une précieuse confiance que les membres vous confient, une crédibilité que l'on vous accorde.

**Louis Jubinville**  
Représentant technique



# RÉSEAU DES JEUNES



De gauche à droite : Jean-Marc Bisson (206), Jean-Benoît Charron (224), Vanessa Monteiro Chaves (201 et SRRJ), Lydia Métivier (CNJ et 224), Kawtar Missoum (214), Fanny Bilodeau (202), Jolyne Tessier (214), Janny Gaspard (213) En avant Karine Dextras-Paquette (RRJ et 213) et Simon Landry (214). Absents de la photo, mais présents au CNJ : Mohammed El Ouahidi (201), Marcela Payes Escobar (216)

**N**ous avons eu la rencontre annuelle du réseau des jeunes, les 22 et 23 novembre 2016, à l'hôtel le Concorde de Québec.

Pour cette édition, nous avons au programme une simulation d'instance syndicale animée par le président général, Christian Daigle, un atelier sur les assurances collectives et le RREGOP avec Benoit Malo et une conférence sur la synergologie avec Christian Martineau.

La simulation d'une instance syndicale a permis aux jeunes de comprendre le déroulement, le fonctionnement des instances et de débattre. Nous avons pu explorer tous les aspects des procédures de gestion d'instance, modifier l'ordre du jour, l'appel au règlement, les points d'ordre et demande de prolongation de débat! Par moment, nous débattions très sérieusement de sujets d'importance pour les jeunes, comme la campagne du salaire minimum à 15 \$, les assurances collectives et la tenue des instances les samedis. Mais, il y avait toujours place au rire, surtout lorsque nous avons abordé les sujets des frais de garde pour les animaux, la tenue des instances aux Îles Fidji ainsi qu'une multitude d'appels au règlement et de points d'ordre. Le visage de notre président, très souvent de marbre, est resté calme mais n'a pu se retenir à certains moments, surtout à la demande d'un vote nominal, à la suite d'un appel au règlement.

La conférence sur la synergologie, selon plusieurs, a été le point fort. Pour ceux qui l'ignorent, la synergologie est l'art de comprendre le non verbal. Il faut compter 3 ans de formation pour se dire compétent et maître. Mais bon, nous avions eu une mini formation express de 3 h! Malgré le peu

de temps que nous avons, nous avons démystifié le non verbal et avons beaucoup appris pour déceler certains signes qui nous trahissent. La prochaine fois que vous rencontrerez une personne avec les bras croisés, vérifiez si les mains sont visibles ou pas. Tout est dans la vue des mains : si elles sont complètement cachées, il s'agit bien d'un signe de fermeture. Mais le fait de voir les mains, cela veut dire tout le contraire, c'est un signe positif. Si une personne touche le côté gauche de son visage durant une discussion ceci est un signe qu'elle désire s'exprimer sur quelque chose, mais elle ne sait comment le faire. Nous avons été bien avertis de faire attention aux tics et habitudes des gens puisque cela peut fausser toutes les données. Maintenant, faites attention lorsque vous parlerez à des jeunes qui étaient présents à cette formation : ils vous analyseront!

Nous tenons à féliciter le CNJ pour cette instance syndicale intéressante, dynamique et très appréciée par les jeunes participants. Une belle réussite!



**Karine Dextras Paquette et  
Vanessa Monterio Chaves**  
Représentantes régionales des jeunes

## On vous a à l'œil. Souriez, on vous surveille!

Dans la foulée des mises sur écoute du journaliste de La Presse, Patrick Lagacé et d'autres espionnés par le Service de la police de la Ville de Montréal, nous avons pensé que le sujet de la vie privée pouvait être intéressant. Quel rapport y a-t-il avec la situation des membres et des femmes en particulier? Bien plus que vous ne le pensez.

Nous constatons une recrudescence de l'essor du pouvoir de surveillance et de la cueillette de renseignements, surtout depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 à New York. On renforce les pouvoirs policiers et des lois antiterroristes par des budgets plus élevés et un laxisme quant aux règlements visant la vie privée. Résultat : des pans de plus en plus importants de notre vie sont numérisés et stockés dans des banques de données, qu'il s'agisse de transactions financières, d'achats, etc. Le téléphone intelligent et l'internet fonctionnent en symbiose – ce qui laisse des traces sur les liens sociaux et les champs d'intérêts dans les mémoires des ordinateurs. Les États possèdent des dizaines de fichiers portant sur les aspects les plus intimes de nos vies, et ce, dans tous les domaines. Or, ces États considèrent de moins en moins ces données comme des données sensibles, et de plus en plus comme une ressource qu'ils peuvent utiliser pour gérer leurs programmes et exercer un contrôle social sur la population. D'ailleurs, le gouvernement a affaibli le régime de protection des données personnelles et augmenté son pouvoir de croiser les données des différents fichiers et de les partager entre ministères – ainsi qu'avec des gouvernements étrangers.

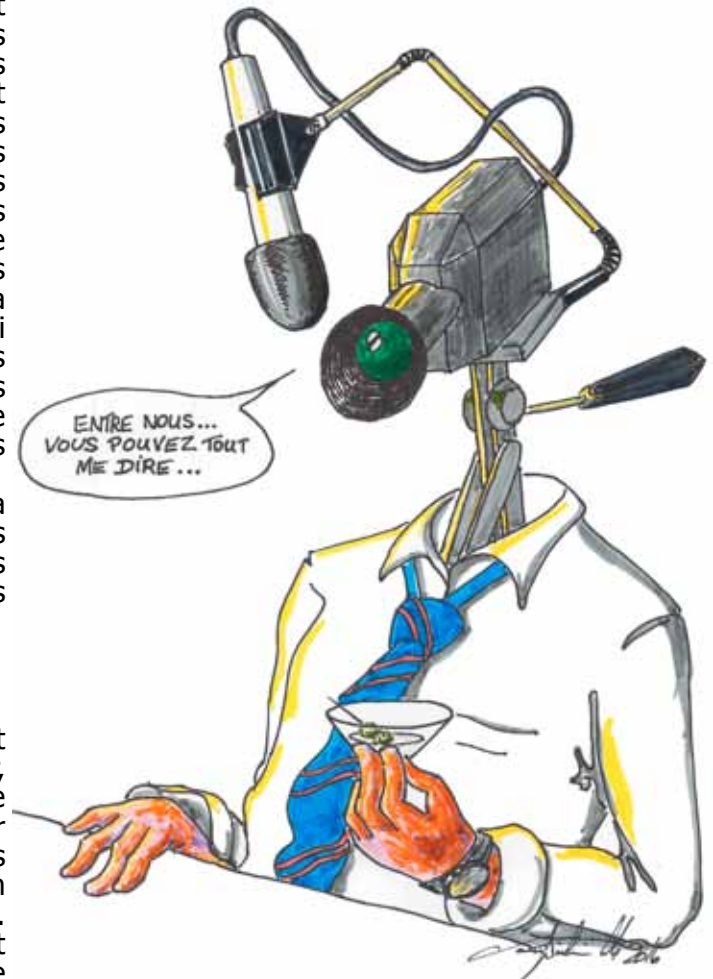
Ce qui est préoccupant, c'est qu'avec la privatisation des services publics, nous savons que la gestion de ces données est confiée à des entreprises privées, ce qui augmente les issues de détournement d'usage.

### On nous espionne. Et alors...

Vous argumenterez certainement qu'il s'agit de protection civile et d'un mal nécessaire. Or, sous prétexte de vouloir nous protéger contre d'éventuels terroristes, on permet des abus sur des gens qui ne font que manifester dans les rues, qui seraient d'origine étrangère, etc. On permet le contrôle sournois des entreprises. On numérise toute activité sociale qu'on peut analyser et donner une valeur marchande pour cibler et profiler le consommateur. Nous créons un « Big Data » qui sert d'outils pour analyser et faire des prédictions. C'est le cas,

avec la création du programme américain de surveillance électronique PRISM, pour la collecte de renseignements à partir d'internet et de services électroniques. Sur la base de ces données, un citoyen peut se voir refuser un prêt, on peut savoir s'il s'agit d'un toxicomane, etc. – bref, catégoriser les risques.

Nos données sont spoliées et on perd le contrôle par des entreprises expertes en technologie. Le but : nous contrôler. Ce n'est pas tant de scruter un éventuel attentat, mais bien de faire de l'analyse prédictive. Ces stratégies pourraient contrer une éventuelle manifestation altermondialiste, contrer le développement d'un mouvement anticapitaliste – et on justifie ces entraves à notre vie privée par des campagnes de peur, des arrestations massives et la militarisation policière. Souvent, ces arrestations sont sans fondement et deviennent admises par la société.



Mais ces manœuvres sont répressives. Nous considérons le discours politique selon lequel on veut contrer le terrorisme comme un « fourre-tout » pour justifier les intrusions abusives à la vie privée. Aussi, n'oublions pas que l'État a un pouvoir de représailles.

Un autre argument entendu : nous n'avons rien à cacher. Nous répondons : vraiment ? Nous avons tous notre jardin secret – et il s'agit de dignité. Dites-vous bien que si l'État a des informations, c'est contre votre gré. Vous devenez tous potentiellement coupables. Dans une société démocratique, la vie des gens est privée et le travail du gouvernement est public – dans une société de surveillance, nos vies sont transparentes et les travaux du gouvernement se déroulent dans le secret. Nous croyons que le secret de la vie privée est une condition essentielle à la dignité et à l'autonomie de chaque être humain. Sans cette autonomie, il ne peut y avoir de liberté, et sans liberté, il ne peut y avoir de vie démocratique, car les gens s'autocensurent.

Ce que nous pouvons faire :

- Reprendre notre vie citoyenne et contrer le climat de surveillance pour ne plus nous y conformer, car nous connaissons toutes les implications. Nous sommes conscients que nos libertés sont notre sécurité.

- Refuser les campagnes de peur et refuser d'accroître les outils de surveillance.
- Faire pression auprès du gouvernement pour exiger des balises très sévères – surtout pour les entreprises – pour protéger nos données.

En fait, défendre nos droits et libertés ne contredit en rien la sécurité, si nous acceptons de redonner une pleine signification à ces valeurs. Vivre libre implique la sécurité, et vice versa. Si nous voulons garantir notre sécurité, nous devons nous assurer de protections contre ceux-là mêmes qui prétendent nous protéger et qui augmentent chaque jour leur pouvoir sur nos choix, nos vies et notre avenir.



**Nathalie Labelle, Ginette Bérubé  
et Norma Bakhos**  
Représentantes à la condition féminine

## **ERRATUM**

À la dernière édition, à la page technique, il a été omis de préciser que les journées de maladie excédentaires aux 20 jours autorisés, après le 1 avril 2017, peuvent également être remboursées au 1 avril 2022, sous forme de versement à un REER, ou dédiées au rachat de cotisation au RREGOP. Le principe de transfert de ce remboursement est consacré à la présente convention. Toutefois les dispositions opérationnelles ne sont pas encore finalisées.

Une autre précision semble nécessaire afin de nuancer le contexte d'écoulement de ces mêmes jours de maladie, lors d'une invalidité.

L'employé doit décider, dès le début de son absence pour invalidité, d'utiliser ou non ces journées de maladie, reportant s'il y a lieu, le déclenchement de l'assurance traitement, lorsque l'invalidité persiste.

**Louis Jubinville**  
Représentant technique

# Lettre au père Noël

Cher père Noël. Quand vous passerez par les cheminées de Montréal/Laval, pouvez-vous laisser ce message à nos dirigeants(es) et délégué(es) de notre région? J'aimerais leur dire toute ma gratitude pour le beau travail accompli en 2016. Le voici.

En cette période de réjouissance, nous prenons le temps de dire aux gens combien nous les apprécions. Alors je tiens à vous exprimer toute ma reconnaissance pour les efforts déployés, non seulement lors des grèves, mais aussi pendant les mois qui ont suivis.

Vous avez travaillé fort pour balancer et mettre à jour la trésorerie de vos sections. Nous vous avons mis beaucoup de pression; il fallait être en mesure de réaliser les fusions. Votre collaboration fut essentielle pour réaliser ce projet et nous vous en remercions.

Puis, avec l'automne, s'est amorcé le ballet des assemblées générales. Il fallait agir rapidement pour respecter les délais prescrits par nos statuts. Après avoir survécu aux mois de négociation avec tout ce que ça implique, vous auriez eu droit à un petit répit, mais non, encore là, vous avez conservé votre vitesse de croisière afin de réaliser tous vos mandats.

Le début d'un nouveau cycle a démarré sur les chapeaux de roues. Mais vous avez relevé le défi avec brio et efficacité. Lors de vos assemblées, nous avons encore une fois constaté à quel point vous vous dévouez pour vos membres. C'est avec professionnalisme que vous assumez vos responsabilités. Vos membres ne réalisent pas toujours tout ce que votre tâche exige comme investissement et vous faites parfois les frais de leurs déceptions.

Je profite donc de l'occasion pour vous remercier de consacrer autant de temps et d'énergie. Vous contribuez grandement à la vitalité et au dynamisme de la vie syndicale de notre région. Sans votre apport, nous ne pourrions combler les attentes de nos membres et de notre organisation.

En ces temps de réduction de budget, vous êtes la richesse de notre région. Sachez-le et gardez ce compliment en tête pour les jours où ce sera plus difficile.

Pour l'année 2017, je vous souhaite la santé, l'amour, et surtout, d'être heureux, heureuse dans tous les aspects de votre vie. Je vous souhaite de trouver du bonheur dans le travail que vous accomplissez chaque jour, dans vos échanges avec



vos famille et vos amis. Plus on vieillit et plus le temps passe vite. Alors il n'y a pas de temps à perdre pour dire aux gens combien ils sont importants pour nous. C'est pourquoi je le fais aujourd'hui.

Passez de belles Fêtes, amusez-vous, payez-vous la traite, vous le méritez amplement. Je vous souhaite un joyeux Noël et une très bonne année.

P.S. Père Noël, je sais que dans votre cœur, les adultes restent éternellement des enfants. Alors quand vous entreprendrez votre grande tournée, assurez-vous de ne pas oublier nos élus locaux. Ils ont été très sages et très efficaces. Gâtez-les, réalisez leurs rêves et donnez-leur le plus beau cadeau qui soit, la santé.

**Marie Claire Baigner**  
Vice-présidente

# Négociations ardues à la BAnQ

Les négociations en vue de renouveler la convention collective des employés(es) de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) débutèrent en avril 2015. Précédemment, il y avait évidemment eu la cueillette des demandes des travailleurs(euses) dans le but de monter le cahier de charge, suivi de l'élection du comité de négociation ainsi que de la formation de ce dernier.

Historiquement, les négociations à BAnQ ne se sont jamais faites aisément. Cette fois-ci ne fut pas différente.

Premièrement, nous n'avons rien négocié de monétaire. Il fut décidé que cet aspect soit géré par le Front commun des employés(es) de l'État. Ce fut malheureusement une erreur, car le Front commun n'a, en aucun moment, tenu compte des réalités de la fonction parapublique. Nous avons d'ailleurs moins eu, en terme monétaire, que la fonction publique. Nous ne traitons donc que le côté normatif de nos conditions de travail. Les demandes que nous faisons étaient pour ainsi dire à coût nul. Pour l'une d'entre elles, soit l'horaire variable pour les gens travaillant au service à la clientèle, nous avons même écrit des horaires complets pour prouver à l'employeur la faisabilité de la chose. Il y a évidemment des conditions et des arrangements à prendre, mais rien d'inf franchissable. Le premier argument contre fut le fait que ça ne s'est jamais fait à BAnQ. Par la suite, la partie patronale nous demanda de trouver une bibliothèque de type nationale ayant une clientèle semblable, dans une ville semblable, avec un bassin de population semblable. Aussi bien dire, on vous fait perdre votre temps, car toutes ces conditions ne sont pas possibles à trouver. De un, nous sommes la seule bibliothèque nationale qui n'est pas attachée à un pays indépendant et, deuxièmement, les bibliothèques, de type national, sont souvent réservées à une clientèle particulière et non au grand public. Après de nombreux appels et des recherches sur Internet, nous en sommes venus à la conclusion que de telles conditions de travail se décident au cas par cas, selon le bon vouloir des gestionnaires. N'empêche que, malgré ces embûches, nous prouvions à l'employeur qu'il est pleinement réalisable d'offrir l'horaire variable pour tous. L'idéologie de l'employeur qui croit qu'il ne faut pas trop en donner à l'employé prévaut au fait de considérer qu'un employé heureux ne s'absente pas pour un oui ou un non et qu'il demeure en poste longtemps pour BAnQ. Ce modèle de négociation fut le même pour tous les autres points en discussion.

Les rencontres de négociation furent espacées, car il fallait absolument que tous les membres du comité de la partie patronale soient présents. De plus, leur comité était chapeauté par une avocate qui, tout comme notre conseiller, avait plusieurs négociations en cours. L'entêtement patronal a aussi fait en sorte que les divers points n'avançaient pas vite. À plusieurs reprises, la seule réponse était NON. Nous devions alors retourner et réécrire nos textes en essayant évidemment d'en enlever le moins possible. Pour cette raison, le comité



de négociation a effectué beaucoup plus de dépôts que la partie patronale. Ils nous ont dit à quelques reprises durant les négociations que nous devons présenter ça à nos membres. A un moment donné, nous avons cru qu'ils nous faisaient une offre finale et globale, mais il semblerait que ce n'était pas le cas.

Rendus au mois d'août 2016, nous étions visiblement dans une impasse. Ça ne débloquent plus du tout. Nous avons donc décidé de présenter ce dépôt patronal à nos membres. Je tiens à mettre l'emphase sur le « dépôt patronal » et non une entente de principe. L'idée première du comité de négociation était de présenter ce dépôt et d'expliquer en quoi consistait le vote pour ou contre sans prendre parti. Il semblerait que cette manière de procéder ne s'était jamais faite. Après une discussion avec des gens à l'intérieur du syndicat, il fut décidé à contrecœur d'aller proposer cette « entente de principe » à nos membres. Il fallait 60 % pour que l'entente passe. 66 % des membres ont accepté cette offre.

Ma participation à la négociation pour BAnQ a été, somme toute, une expérience intéressante. Par contre, c'est épuisant et frustrant lorsqu'on se retrouve devant un employeur complètement fermé qui sait pertinemment qu'on ne peut pas lui nuire monétairement. Autrement dit, avec la seule langue que l'employeur connaît.

**Yan Smith**  
Délégué section 221

## Quand les bougons nous gouvernent, ils s'en mettent plein les poches!

**M**algré les apparences de scandales, de corruption et de conflits d'intérêts qui contribuent directement à amplifier le sentiment de désespoir et de cynisme de l'opinion publique, rien ne semble coller à ce gouvernement Couillard, à la moitié de son mandat, au point où il se retrouve avec des revenus plus élevés que prévu (à cause de ses politiques d'austérité et de rigueur budgétaire).

Comme il était aveuglé par ses propres discours, il n'écoutait pas les opinions qui lui étaient critiques ou défavorables, au nom de l'aveuglement volontaire. Son obsession du déficit zéro lui a fait perdre de vue les impacts négatifs que ses politiques avaient sur les gens qui étaient déjà fragilisés par des revenus réduits, un pouvoir d'achat qui diminuait sans cesse et une lutte à la pauvreté qui était perdue

d'avance avant même de la commencer. Comment pourrait-il en être autrement quand des gens qui sont sur le marché du travail peinent à joindre les deux bouts et doivent ravalier leur fierté en fréquentant les banques alimentaires. En ces temps incertains, il semble plus facile de faire la guerre au terrorisme que de faire la guerre à la pauvreté et à la malnutrition.

Un paradoxe intéressant a été de voir le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, faire l'éloge d'un nouveau style de repas qui serait servi aux clientèles qui vivent dans les CHSLD, où la qualité des repas laisse souvent à désirer et où les animaux de compagnie auraient plus de services, en quantité et en qualité, s'ils étaient dans une animalerie de centre d'achats, que des humains qui doivent survivre dans le réseau de la santé.

D'une part, nous faisons rire de nous quand ce gouvernement de brigands se croit tout permis, au point de transpirer l'arrogance, la vanité et la corruption. Ça va bien au-delà de la décence.

D'autre part, si nous devons nous indigner, à juste titre, il ne faut pas oublier que c'est quand même une majorité de l'électorat qui a voté pour le PLQ de Couillard en 2014. Certes, il sait profiter du fractionnement des votes qui s'opposent à lui. Mais nous devrions nous imposer un sérieux examen de conscience, car la vraie question à se poser, serait de savoir s'il existe vraiment une alternative crédible au gouvernement néo-libéral de Couillard.

Si on doit choisir entre le PQ de Lisée, la CAQ de Legault ou le QS de David, ça ressemble de plus en plus à un piège à cons qui revient nous frauder à chaque élection.

C'est facile de rouspéter face à la puanteur de la société civile qui nous entoure. Il est essentiel de s'interroger sur les conditions d'exercice de notre droit de vote. Si on veut se garder le droit de maugréer contre les élites qui nous gouvernent, nous devons aller voter pour exprimer notre ras-le-bol face à ceux et celles qui nous asservissent et qui nous appauvrissent.

Même si je suis une personne à mobilité réduite, je vais voter beau temps ou mauvais temps.

Et vous?

**Alain Tremblay**  
Délégué section 205



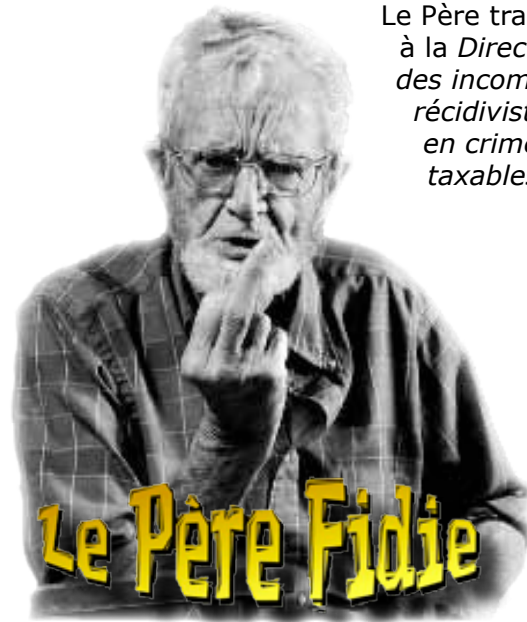
Quand une guerre éclate, me disait mon père, la vérité est toujours la première victime sur le champ d'honneur. À lire les dernières communications de Revenu Québec à l'attention de ses employés, on comprend vite que l'Agence s'est résolue à ouvrir la première, un conflit avec nos membres afin d'y matraquer aujourd'hui, les premières salves de désinformation.

Car déclarer sommairement le 30 novembre dernier que les « ententes concernant la refonte de la structure de classification et de rémunération ont été signées avec les syndicats. », c'est non seulement une affirmation incomplète, mais également une manœuvre carrément provocante. L'employeur s'emploie (c'est le cas de le dire) à discréditer son interlocuteur dans ce dossier, histoire de lui faire porter le poids de la faillite de son processus de révision de classification, une promesse prophétique, folklorique et chimérique.

« Mais, qu'est-ce que le Syndicat a donc signé? », me demande ma collègue Ginette, à bâtons rompus. On s'entend que le bâton de Ginette ressemble plus à une « batte » de base-ball? Le 3 juin 2011, le syndicat signait une entente formalisant les méthodes à suivre, les protocoles de consultation, les échanges visant l'étude des emplois actuels ainsi que les analyses et les commentaires accompagnant les propositions de classifications à venir. L'entente confirmait aussi une date de rétroaction des changements à venir au 19 mars 2016.

En aucun cas, le Syndicat ne s'est engagé à endosser les résultats finaux de l'exercice ni à promouvoir les orientations et les choix de l'employeur. Bien au contraire, il laisse à l'employeur le soin de se péter seul les bretelles ou la fiole, le cas échéant. C'est parce que l'Agence arrive au bout de ses promesses non tenues qu'elle doit précipiter le dépôt d'un plan de classification unilatéralement. C'est aussi parce qu'elle ne peut plus vivre sur de la patience empruntée de ses propres employés, qu'elle espère maintenant entraîner le Syndicat avec elle, dans la plus formidable crise de confiance. Cette crise, elle l'a fabriquée seule, malgré nos nombreuses réserves au dossier.

Car, rappelez-vous, le SFPQ fut le rabat-joie de service, dans ce dossier, dès la création de l'Agence. Devant l'enthousiasme inconscient de son dernier sous-ministre et la langue de bois verni de son premier DG, nos dirigeants syndicaux auront affiché bien plus qu'une distance polie devant ces délires. La dissidence syndicale fut rapidement contrée par de nombreux membres obnubilés par des promesses



Le Père travaille à la Direction des incompris récidivistes en crimes taxables.

délirantes d'un monde meilleur, là où gambadent des licornes fiscales dans de nouveaux champs d'imposition.

L'Agence sait maintenant qu'elle ne peut plus compter sur le ministre des Finances, comme elle l'a rêvé depuis sa création, pour bonifier significativement sa masse salariale. L'objectif utopique du projet de classification n'a donc plus les moyens de se réaliser. Que reste-t-il d'une telle opportunité? Ben voyons!?? C'est une formidable occasion de démobilisation et de semer la discorde au sein de ses employés. Déçus, les uns vont s'en prendre aux autres. Les employés contre les patrons, les fonctionnaires contre les professionnels et le soutien contre les techniciens. Diviser pour mieux régner, n'est-ce pas là une occasion bénéfique de gestion.

Dans la culture de l'entreprise, la zizanie constitue, aux yeux de nos patrons, un lubrifiant organisationnel d'une grande efficacité. La crainte et la colère s'apparentent aux meilleurs ingrédients requis à un milieu de travail productif. Ultimement, le mépris reste la signature indiscutable de l'autorité. Ce projet vient donc consolider l'écologie distinctive de cette organisation de travail.

Reste à savoir qui survivra à une si belle réussite.

# Déléguée du quotidien

**H**ors période des négociations, le commentaire qui revient souvent est que la mobilisation est plus difficile puisque les membres ne voient pas où est l'utilité de notre travail syndical.

Je touche du bois, mais mes membres sont toujours présents depuis la signature de notre convention collective. Il n'y a que les questions qui ont changé de registre. Il faut considérer que je continue de les rencontrer une fois par mois sur une thématique spécifique et que je reste disponible virtuellement ou en personne pour répondre à leurs questionnements.

Les membres me permettent d'en apprendre encore, par l'entremise de leurs problématiques, sur l'application de notre convention ou sur les lois qui nous régissent. Il faut que je l'avoue : des discussions sur les assurances qui durent 5 heures, une série de reconsidération de votes ou entendre les émotions des trésoriers qui sont en retard de 10 mois me sont terriblement barbants. Mais quand je comprends précisément le contexte du problème d'un membre et que je peux lui expliquer la meilleure manière de s'en sortir, je me sens comme un enfant dans un magasin de bonbons.

L'organisation des fusions a été parfois un choc culturel ou interpersonnel. Mais finalement c'est un projet stimulant porteur de nouveaux défis qui fait du bien quand tu trouves que tu as fait plus que le tour du jardin.

Un travail en profondeur de mobilisation des membres est à faire, un changement de culture d'«utilisateurs de services» à «membres de l'organisation» est nécessaire ainsi qu'accompagner les nouveaux dirigeants délégués dans leur processus d'apprentissage de leurs tâches.

Dernièrement, un membre que j'ai aidé et accompagné dans un dur moment de sa vie m'a offert le plus beau des cadeaux en m'invitant à dîner. Quand un grand « Jack » te serre la main, les yeux pleins d'eau en te disant : « Merci d'avoir été là ! », tu comprends que tu as fait le bon choix en t'impliquant syndicalement et ça te fait oublier le samedi du Conseil!



**Jolyne Tessier**  
Présidente, section 214, Centre-Ville Est

Le Rassembleur est le journal régional  
du SFPQ Montréal – Laval  
accessible à l'ensemble de ses membres.

Commentaires et articles :  
SFPQ Montréal – Laval  
Le Rassembleur

425, de Maisonneuve Ouest, bureau 1005  
Montréal (Québec) H3A 3G5  
lerassembleur@sfpq.qc.ca



Consultez nos éditions en ligne!  
<http://www.sfpq.qc.ca/publications/rassembleur/>

Photos reproduites sous licence Creative Commons,  
sans droit ou du domaine public, avec crédit selon le cas

**Reproduction des textes permise  
à condition d'en mentionner la source**

Dépôt légal BANQ et BAC

#### Comité régional d'information

Représentant régional responsable: Louis Jubinville  
Représentante de la condition féminine: Nathalie Labelle  
Représentante des jeunes: Karine Dextras-Paquette  
Représentante locale #1: Jolyne Tessier  
Représentant local #2: Yan Smith

#### Révision des textes :

Sylvie Lafortune  
Yan Smith

#### Mise en page et infographie :

Jolyne Tessier

#### Illustrations :

Louis Jubinville

Prochaine date de tombée: 31 mars 2017